

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17/04/2020 à 10h30

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 62 de la loi n°2016-48 et 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales telles que présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter la perte constatée de l'exercice 2019 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Résultat de l'exercice (perte)	-8 453 426,591
Résultat reporté 2018	-2 882 373,079
Report à nouveau	-11 335 799,670

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de **Monsieur JABEUR CHEBBI**, en tant que nouvel Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de **Monsieur HAYKEL KHADHRAOUI**, en tant que nouvel Administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de **Monsieur MOHAMED KAIES LARIBI** en tant qu'administrateur représentant les petits porteurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 :

- **AHMED TRABELSI**
- **HAYKEL KHADRAOUI**
- **BH BANK**
- **BH ASSURANCES**
- **BH EQUITY**
- **SOCIETE EL BOUNIANE**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2019 à un montant forfaitaire annuel net de **3 750** Dinars par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2019 à un montant forfaitaire annuel net de **3 750** Dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité